



NAT'ALSACE

Le lien des Naturistes Alsaciens

NATURISME en ALSACE
CRA-FFN

Maison des Associations
1A Place des Orphelins
67000 STRASBOURG
Mail: info@cra-ffn.fr
Fax: 08 70 73 36 29

Conseil Régional d'Alsace de la Fédération Française de Naturisme

Année 2008 - numéro 25

Avril 2008

Le mot du président.

Chers Amis naturistes.

Il ne m'est pas possible de vous faire un compte rendu du congrès de la fédération, le lieu (La Sablière) bien que superbe mais très décentralisé par rapport à l'Alsace n'a pas permis une participation très importante comme à l'accoutumée. Dès que la fédération aura transmis aux instances régionales les comptes rendu de réunions (bureau fédéral, conseil d'administration et assemblée générale) je ne manquerai pas de vous en faire un résumé (dans Nat'Alsace n° 26). Nous savons néanmoins déjà (comme c'était prévu, Guy Delfour ne se représentant pas) que la fédération française a changé de président, le nouveau président étant **Paul RETHORE** de Rhône Alpes, au nom de nous tous, je viens lui souhaiter bon courage et bonne chance, car la tâche va être rude. Les clubs de notre région attendent beaucoup d'un changement d'orientation de la fédération française qui, à notre avis, doit privilégier en priorité ses adhérents licenciés individuels ou de clubs. Attendons la confirmation de celles-ci et restons vigilant, afin de prendre les bonnes orientations régionales pour que le naturisme en Alsace reste toujours aussi actif qu'il ne l'a été par le passé.

Le bureau fédéral 2008 est ainsi composé:

- 1er vice-président (communication): Frédéric CHANDELIER (Rhône Alpes)
- 2ème vice-président (relations internationales): Roger VIOLA (Lorraine)
- Secrétaire général: Louis COTARD (Bretagne)
- Secrétaire général adjointe: Claudine Tatarenko (Rhône Alpes)
- Trésorier: Jean Paul BARBOIRON (Auvergne)
- Assesseur: Roger BANCHEREAU (PACA)

Jean Claude D.

Dans ce numéro :

Le mot du président	1
AGO et AGE CRA Marche interclubs du dimanche 27 avril 2008	2
Marche interclubs du dimanche 27 avril 2008	3
Manifestations régio- nales	4
Manifestations régio- nales suite et fin	5
Les bonnes adresses	5
Réflexions d'Hervé Bégeot, avocat et président de l'AN- SAB	6 7 8
Coordonnées régio- nales.	8

RAPPEL: MARCHE INTERCLUBS DIMANCHE 27 AVRIL 2008 à 10H30.

Mise à jour des fichiers de diffusion.

Afin de mettre à jour nos fichiers d'envoi par Internet de notre bulletin NAT'ALSACE, nous vous prions de bien vouloir confirmer par mail votre adresse électronique à: info@cra-ffn.fr

Une clause de confidentialité statutaire fait que celle-ci ne pourra en aucun cas être diffusée et qu'elle ne servira uniquement qu'à l'envoi des informations de notre association naturiste régionale d'Alsace.

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de notre association régionale.

L'Assemblée Générale Ordinaire du CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de NATURISME aura lieu le samedi 19 avril 2008 de 9 h 30 à 12H30 au chalet du CS Mulhouse à REGUISHEIM. Tous les points statutaires et habituels d'une AGO sont à l'ordre du jour de cette matinée. Cette AGO sera suivi d'un repas pris en commun puis l'après midi, à partir de 14H, une réflexion sur la dénomination de notre association « NATURISME EN ALSACE » pour une meilleure perception de celle-ci lors de nos opérations de communications et son ouverture régionale à d'autres organisations ayant pour but la protection de la nature et de l'environnement sera éventuellement concrétisée par l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour sera le suivant:

- 1 - Adoption de l'ordre du jour.
- 2 - Réflexion sur l'avenir et l'organisation de notre association régionale (ouverture du naturisme régional sur l'extérieur, inter clubs, bulletin régional, site Internet, etc.)
- 3 - Proposition d'une modification des statuts ou toute autre solution envisagée pour pérenniser notre association régionale
- 4 - Décisions à prendre en fonction du résultat des réflexions et vote à bulletin secret
- 5 - Réorganisation si nécessaire de notre association régionale en fonction du résultat des votes.
- 6 - Questions diverses.

Ainsi, les conclusions pourront éventuellement être concrétisées immédiatement par une ou plusieurs modifications de nos statuts régionaux. Gageons que notre réflexion ajoutée à celle déjà émise par Hervé président de l'ANSAB (voir page 6 à 8), pérennisent notre groupement régional et permettent que notre modèle serve aux autres groupements régionaux.

Alsace: marche interclubs du dimanche 27 avril

Circuit sur les sentiers des abris des soldats 1914-1918.

Rendez-vous au parking du col de Sainte Marie aux Mines altitude 772m (à droite en haut du col en venant du versant alsacien)

Horaires :

- 10 heure 15mn pour description de l'organisation de la marche au parking ci-dessus
- départ de la marche à 10 heure 30mn précises

Durée :

- marche effective : 2 heures
- arrêt pour visite des abris et vestiges de la première guerre mondiale: environ 1 heure 30mn
- arrêt repas au refuge de 'l'arbre de la liberté » environ 1 heure

Distance : 7 km environ

Dénivellation : 300m environ

Nature du terrain : toute la marche se fera sur chemins forestiers (marche classée facile)

Matériel : ne pas oublier d'amener vos lampes torches



Circuit sur les sentiers des abris des soldats 1914-1918.(suite)

Descriptif : du parking du Col de Ste Marie aux mines

suivre le sentier balisé disque rouge vers la « haute broque », à flan de montagne. Visualisation des premiers abris de soldats allemands de 1914-1918. Après un petit vallon bucolique passage près de la ferme Kohler à 757m, descendre vers la « côte d'Echery » sur le sentier balisé disque rouge, au croisement poursuivre sur le sentier disque rouge et visualisation du « garage aux ambulances ». Puis suivre toujours le sentier balisé disque rouge en remontant. Dès le croisement visualisation d'une grotte creusée dans un affleurement de granit le

« Feste Heimat », puis plus loin l'abri «zum Lustigen Spielmann » et son réservoir d'eau potable, surmonté du double abris « Flick & Flock ». En remontant sur le sentier à flan de montagne visualisation d'une stèle érigée à l'emplacement d'un ancien cimetière allemand près de l'abri « Reinhardts Eck ». Poursuivre sur le sentier disque rouge jusqu'à « l'arbre de la Liberté », à 903m, où se trouve un refuge. Poursuivre sur le sentier balisé rectangle bleu-blanc-bleu en direction du Col de Ste Marie aux mines par le «chemin des abris ». Après le passage de ligne de crête visualisation de la maison des corporations « Zünfthaus I&II », le dépôt de munitions, la forge, tandis qu'en contrebas se trouvent les centres de signaux optiques « HausThomas » et de télécommunications, puis sur le sentier encore la gare d'arrivée du funiculaire et sa machinerie. Vers le haut de la crête se trouve la ligne de front à la « Tête du Violu ». En redescendant sur le sentier balisé rectangle bleu-blanc-bleu, à la côte 834m prendre le sentier orienté Ouest non balisé où en contrebas se trouvent la soute à charbon et les cuisines, puis en redescendant sur le sentier et ancien tracé du «Benzolbahn » vers la « Haute Broque » passage au bord de la « piscine des convalescents allemands de 1914-1918 », le « chalet Suisse » et « l'infirmierie de campagne » et retour sur la ferme Kohler. Reprendre alors le sentier disque rouge à l'envers vers le Col de Ste Marie aux mines.

Retour au parking du col de Sainte Marie aux Mines vers 15 heures.

Pour les courageux une seconde partie de marche, plus difficile sera organisée (facultative)

Horaire de départ : vers 15 heures (en fonction de l'arrivée de la première partie)

Durée :

- marche effective : 40 mn

- arrêt au château de baille et à la roche des chèvres : 15mn

Distance : 2,5 km environ

Dénivellation : 112m

Nature de terrain : chemin escarpé

Retour au parking du col de Sainte Marie aux Mines vers 16 heures ou sera offert le POT DE L'AMITIE offert par l'association régionale (un abri est prévu en cas de mauvais temps)



Autres activités régionales 2008.

Dates à retenir

- 3 et 4 mai 2008 : Portes ouvertes en Alsace (horaires suivant clubs)
- 17 mai à 14H visite des anciennes papeteries (organisation SCI Nature et Soleil et CGA, voir ci-dessous)
- Du 1er au 15 août 2008, rencontre Claude Bussot sur le terrain du CS Limoges (renseignements sur simple demande)
- 14 septembre 2008 : Tournoi de pétanque au CS Mulhouse)
- septembre 2008 : Sortie Champignons (date à confirmer)

Week-end « Portes ouvertes en Alsace »

les 3 et 4 mai 2008

Comme chaque année, chacun doit se sentir concerné par ce week-end de communication vers les autres, naturistes ou textiles. Le bureau de notre association régionale se charge de la communication vers les médias régionaux et périodiques, les présidents de clubs se chargent des invitations locales (élus, responsable d'administrations, autres associations du secteur, offices de tourisme locaux, etc.) mais c'est le rôle de chacun de faire savoir autour de lui que ce week-end existe. Si vous ne vous sentez pas à la hauteur de passer l'information, n'hésitez pas à demander aux responsables de votre club de faire parvenir une invitation aux personnes susceptibles d'être intéressées par le naturisme. Cette démarche de communication est impérative pour stabiliser nos effectifs qui ainsi pérenniseront nos clubs.

Les Présidents et leurs Comités comptent sur vous, car c'est VOUS qui ferez de ce week-end une réussite.

EVENEMENT SUPPLEMENTAIRE A NE PAS MANQUER : VISITE DES USINES PASQUAY - Ancienne Papeterie Royale

Le CGA a des voisins prestigieux : au sud de notre terrain, dans le vallon de la Mossig, se trouve un grand domaine appartenant aujourd'hui aux descendants de la famille Pasquay, propriétaire des anciennes usines aujourd'hui partiellement en ruines, mais classées monuments historiques.

Mme Gangloff, née Pasquay, nous connaît un peu ; pour avoir grandi dans le domaine, elle s'est souvent promenée petite dans ces anciennes carrières et dans ces collines que nous nommons « le val des acacias ». **Un heureux concours de circonstances l'amène à nous proposer de nous faire visiter son domaine et de raconter l'histoire du lieu.** Au départ il y avait une papeterie royale, puis des tuileries, un moulin,...

Ne manquez pas cette occasion exceptionnelle de mieux connaître l'environnement direct du CGA, l'histoire du vallon et des anciennes carrières qui nous abritent aujourd'hui.

Visite le samedi 17 mai à 14H00 RV au CGA. Nous prévoyons environ 2 heures de visites et d'échanges ; pour des raisons pratiques il est indispensable de vous inscrire par mail ou par téléphone (coordonnées de la région qui transmettra à l'organisateur).

Tournoi de pétanque le 14 septembre 2008

Cette année, ce sont nos Amis du CS Mulhouse qui accueilleront le tournoi de pétanque régional. Le rendez-vous pour les inscriptions au tournoi est fixé à 9H30, de plus amples informations seront mises en ligne sur notre site www.cra-ffn.fr courant juillet 2008.

Sortie CHAMPIGNONS le 21 septembre 2008

Les membres des clubs inscrits en 2007 pour cette sortie seront recontactés durant l'été pour confirmer ou pas leur participation, la date exacte sera connue début septembre en fonction de la météo. De plus amples informations seront mises en ligne sur notre site www.cra-ffn.fr courant juillet 2008.

Les supports naturistes recommandés en France.

Nous venons vous présenter ci-dessous une première liste de revue et sites Internet d'information ou traitant très sérieusement de naturisme. Nous vous les recommandons.

LA VIE AU SOLEIL
le nouveau
Naturiste

Sté ARYS 8 rue Darwin, 75018 Paris
Tél. 01.42.59.83.60. Fax. 01.42.59.66.11.

Informations, sujets de société, adresses des lieux naturistes, la revue des naturistes par excellence, le groupe Arys propose des abonnements à prix réduits pour tous les naturistes affiliés.



www.nu-au-soleil.com

Toutes les informations naturistes mises à jour très régulièrement en liaison avec la revue La Vie au Soleil, ainsi que les coordonnées de l'ensemble des lieux naturistes en France.



www.cra-ffn.fr

**naturisme
en Alsace**



cra-ffn

Toutes les informations sur les activités naturistes régionales mises à jour chaque semaine. Adhésions et informations à Naturisme en Alsace.



www.fff-naturisme.com

Toute l'information de la fédération, les clubs, les plages et les centres de vacances. Rubrique «petites annonces» ouverte à tous les licenciés. Boutique de vente en ligne. Forum de discussion. Contacts et liens. Etc...



fédération française de
naturisme

respectueux,
par nature

Réflexions quant à l'opportunité de faire "avancer la loi " par Maitre Hervé BEGEOT avocat et président de l'A.N.S.A.B.

En complément à l'article d'Hervé (avocat et président de l'ANSAB) paru dans notre numéro 23 de Nat'Alsace et disponible sur site notre www.cra-ffn.fr, voici la suite de ses réflexions en ce qui concerne la nudité en public.

« Je ne reviendrai pas sur les termes de mon précédent avis qui est de toutes manières corroboré par le dernier qui m'a été transmis.

Il est de fait que l'actuel état du droit permet l'exercice de la nudité en public mais le soumet à certaines conditions et en particulier à une délimitation géographique et administrative.

Aussi, la tendance à vouloir faire admettre la randonnée-nue comme étant une sorte d'avancée qu'il faudrait soutenir à toute force porte en elle-même à mon sens les germes de la fin même de l'idée de Naturisme.

De fait, la problématique qui est posée est plus d'ordre éthique que juridique.

Si l'on doit s'en tenir à une définition orthodoxe du Naturisme, il faudrait considérer qu'il peut se définir ainsi qu'il suit :

« Pratique de la nudité en commun librement consentie et échangée dans le respect d'une éthique déssexualisée ».

Ce qui me gêne énormément dans la démarche qui voudrait soi-disant faire progresser la loi, c'est que cette définition est complètement étrangère à une telle évolution.

En effet, si j'ai bien saisi la volonté d'une certaine partie de la Fédération Française de Naturisme, il conviendrait de faire admettre aux pouvoirs publics qu'il n'existerait pas de délit susceptible d'être poursuivi en justice pour les gens qui se borneraient à montrer leur nudité sans connotation sexuelle quel que soit l'endroit où ils se trouveraient ?

Il me semble que c'est là une évolution non seulement dangereuse, mais parfaitement contraire au but recherché qui est une pratique réciproque de la nudité en commun et non pas imposer une nudité unilatérale à d'autres qui ne partagent pas ce désir.

On peut bien évidemment invoquer des traditions nordiques (l'Allemagne ou d'autres pays scandinaves) où il est de fait qu'il existe une certaine tolérance plus historique et culturelle que juridique quant à la nudité au bord des lacs ou étangs de parcs en ville.

Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut que provoquer des catastrophes en chaîne lorsque l'on souhaite adapter des recettes soit disant éprouvées dans d'autres pays et qui ne sont pas conformes à nos traditions plus latines.

Au lieu de vouloir absolument imposer une dérive totalement dangereuse, il conviendrait plutôt de se poser la question de ce que l'on pourrait faire pour les lieux déjà existants et réservés au naturisme.

La démarche qui est proposée me rappelle avec un certain déplaisir le credo de l'Organisation Naturisme Européenne qui pourrait se résumer à la formule suivante :

« la nudité quand je veux, où je veux, si je veux ».

L'acceptation d'une telle définition pour le naturisme est d'une bêtise incroyable, car elle remet en cause le principe de la réciprocité de la nudité qui est la pierre angulaire de notre mouvement, sauf bien sûr à ce que je n'aie rien compris depuis 28 ans que je pratique.

Pour en revenir plus spécialement aux problèmes que pose le désir d'être nu en dehors des zones légalement réservées à cet effet, on pourrait se hasarder à résumer la revendication ainsi :

« La rando-nue, (à savoir la nudité en dehors des délimitations) parce que je le veux, partout où je veux, et même si les autres n'en veulent pas »

Cela revient à signer l'acte de décès du naturisme dans sa définition originelle que j'ai rappelé plus haut à savoir qu'il convient que chacun échange sa nudité avec l'autre sans chercher ni à l'imposer, ni à s'en soustraire selon son bon vouloir.

On en veut pour preuve un certain nombre de plages publiques voir même de plages rattachées à des centres de vacances où il y a bien longtemps que l'on ne joue plus intégralement le jeu.

Certaines plages municipales ont bénéficié d'un arrêté permettant sur une partie de la plage la pratique du naturisme.

Or, nous constatons que ces morceaux de plage sont bien souvent envahis par des textiles qui, sans vergogne, viennent se mêler aux naturistes non pas dans le souci de s'initier à une telle pratique mais tout simplement dans un but libidineux parfaitement intolérable.

A vouloir absolument se mettre nu n'importe où et dans n'importe quelles conditions c'est effectivement ipso facto emporter la disparition des endroits publics réservés à la pratique du naturisme et qui peuvent néanmoins à partir du moment où la Fédération y met des moyens et la volonté, être largement respectés.

Il est clair que si l'on continue à perdre son temps à vouloir dire le naturisme plutôt qu'à en faire, et à permettre de le pratiquer, on ne pourra qu'assister à des dérives en cascades.

Que certains trouvent amusant de se peindre le corps pour aller s'exhiber sur la voie publique au nom du naturisme, ne constitue pas pour autant une pratique conforme à l'éthique de notre mouvement.

J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer sur ce point.

Il peut s'agir là d'un happening artistique ou d'une manœuvre de démonstration soutenant une revendication politique ou associative, mais en aucun cas ne doit être assimilé au naturisme qui, encore une fois, exige finalement un cadre géographiquement délimité pour pouvoir s'exprimer et que la réciprocité de la nudité soit affirmée à bon escient.

(Suite et fin réflexions d'Hervé)

Faute de quoi, nous rentrons dans la notion de nudisme, à savoir le désir de se déshabiller (unilatéralement) intégralement sans faire aucunement référence à une quelconque notion ni d'échange ni de respect mutuel, ni de symbiose avec quoi que ce soit.

La jurisprudence actuelle est, je trouve, équilibrée puisqu'elle permet de discerner les comportements déviants des comportements conformes à l'éthique actuelle.

Vouloir militer pour la modification en question nous expose à la défiance des pouvoirs publics et aux levées de bouclier de personnes bien pensantes, qui depuis longtemps s'oppose au Naturisme.

Pour que l'idée de Naturisme puisse être reprise et continuer en France, j'affirme qu'il convient de créer plutôt une cellule d'aide et assistance aux entités régionales afin de leur permettre de solliciter(ou conserver, ou étendre) auprès des pouvoirs publics locaux des endroits réservés à la pratique du naturisme au lieu au contraire de chercher à se disséminer et à se diluer au prix de la perte de notre identité.

Telles étaient les observations que j'entendais porter à la connaissance de la Fédération afin de nourrir le débat de telle sorte que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause. »

Nota:

Si vous souhaitez réagir ou commenter publiquement les réflexions d'Hervé, la nouvelle rubrique « TRIBUNE LIBRE » est à votre disposition. Pour cela, veuillez nous faire parvenir votre texte(1/2 page A4 maxi par courrier ou mail).

Les associations naturistes en Alsace

Bas-Rhin

A.N.S.A.B.	8, rue Mercière	
67000 STRASBOURG	Tél. 03.88.14.11.14	
Centre Gymnique d'Alsace	6, rue des Pommiers	
67310 Wasselonne	Tél. 03.88.87.17.64	Email: cga@cra-ffn.fr
Les Naturistes d'Alsace	BP 12	
67305 Schiltigheim Cedex	Tél. 03.88.65.12.13	Email: natalsace@wanadoo.fr

Haut-Rhin

Club du Soleil de Mulhouse	BP 5	
68890 Régisheim	Tél. 03.89.81.77.35	Email: Csmulhouse@aol.com
Club Nature Solaris	5, rue du Stade	
68490 Ottmarsheim	Tél. 03.89.26.25.08	

NATURISME en ALSACE
CRA-FFN
 Maison des Associations
 1A Place des Orphelins
 67000 STRASBOURG
 Mail: info@cra-ffn.fr
 Fax: 08 70 73 36 29

**Retrouvez-nous sur le
 web:
www.cra-ffn.fr**

La reproduction même partielle, des articles, illustrations et photographies de notre bulletin d'informations est soumise à notre autorisation écrite préalable.